



LA ROSE
DES VENTS

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

POLITIQUE D'INTÉGRATION ET DE SOUTIEN AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

945, rue de la Mairie
Blainville (Québec)
J7C 5W2

« Être un enfant présentant un besoin particulier,
C'est avant tout être un enfant.
Être un parent d'un enfant présentant un besoin particulier,
C'est avant tout être un parent. »
(source inconnue)

Le CPE vise le développement optimal de l'enfant, en respectant ses caractéristiques personnelles et ses besoins particuliers.

Il arrive toutefois que certains enfants aient des besoins tellement différents, qu'il faille que le milieu s'ajuste véritablement pour être en mesure d'y répondre. C'est à ce moment qu'on parle d'intégration dans notre milieu de garde.

Le CPE étudiera en collaboration avec les parents concernés et les intervenants du milieu, des conditions nécessaires pour accueillir ou maintenir chacun des enfants présentant des besoins particuliers dans notre service de garde.

Selon nous, l'intégration a des répercussions extrêmement positives sur l'ensemble de la vie au CPE et rejoint exactement les valeurs élaborées à l'intérieur de nos fondements pédagogiques ,tels que :

- Développer de la tolérance et le respect d'autrui et découvrir la richesse issue des différences;
- Offrir une chance de se développer, équitable pour tous;
- Développer une ouverture d'esprit;
- Faire profiter à tous les enfants des stratégies particulières mises en place pour l'enfant aux besoins particuliers;
- Développer la coopération et le sens des responsabilités de tous;

BUT

Le but de cette politique est de dispenser des services de qualité aux enfants présentant des besoins particuliers, de soutenir leurs familles, de répondre à leurs besoins par des services adaptés à ceux-ci. Ceci dans le cadre des activités quotidiennes du CPE. Enfin, tous ces services doivent s'effectuer en collaboration avec les différents partenaires entourant l'enfant.

A - ÉTAPES D'ÉVALUATION

1- Vérifier les attentes des parents

2- Vérifier les ressources du CPE

- Évaluer si le service de garde a la possibilité de répondre aux besoins de l'enfant;
- Déterminer les besoins d'accompagnement;
- Déterminer le type d'aménagement.

3- Exposer l'engagement du CPE

- Réduire le ratio ____ temporairement pour permettre d'évaluer les besoins tout en gardant une porte ouverte au maintien de la baisse de ratio;
- Cibler les moments nécessitant de l'accompagnement dans la journée;
- Offrir le service de garde entre ____ et ____ pour une entente d'une durée de _____ pour débuter;
- Accueillir l'enfant sur une base de _____ jours semaine variables selon l'horaire des rendez-vous cliniques de l'enfant;
- Sélectionner une personne qui accompagnera l'enfant les jours où il fréquentera le CPE.

B- RECOMMANDATIONS